

## **1 Champ d'application de la charte**

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne, enseignant, élève, personnel, stagiaire, utilisant les moyens informatiques du lycée Champollion. Cela comprend : les ordinateurs, les périphériques associés, les logiciels et les informations partagées.

## **2 Conditions d'accès aux ressources informatiques**

Chaque utilisateur se voit attribuer un code et des droits d'accès en fonction de ses besoins. Ces codes d'accès sont nominatifs, personnels et inaccessibles. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite. Ces codes ne doivent être communiqués à personne, sous aucun prétexte. Ils sont temporaires et peuvent être retirés à tout moment et sans préavis.

Ces codes sont délivrés aux personnes ayant pris connaissance et accepté le présent document.

## **3 Utilisation des ressources informatiques**

### **3.1 Les utilisateurs**

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences

- de masquer sa véritable identité
- d'usurper l'identité d'autrui
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation
- de perturber ou d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés.

Il est, de plus, interdit :

- d'être injurieux ou diffamatoire envers une personne, une organisation, un groupe ethnique ou religieux.
- de publier, de diffuser ou relayer des écrits visant à nier la réalité de faits historiques.
- de mettre à disposition des informations ou des moyens de participer à toute activité interdite par la loi.

### **3.2 Les ressources réseau**

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition. Il informe les responsables de toute anomalie matérielle ou logicielle constatée. L'utilisateur s'engage à utiliser les ressources disponibles en pensant aux autres...

- éviter l'impression de gros documents bloquant l'accès aux autres utilisateurs.
- Télécharger de gros fichiers sur internet, limitant la bande passante des autres internautes.

## **4 Informations des utilisateurs**

### **4.1 Rôle des responsables du réseau**

Le rôle des responsables est d'assurer la bonne marche du système, dans la mesure du possible et en fonction des moyens alloués. Il est de leur devoir de signaler toute tentative d'intrusion ou tout comportement délictueux d'un utilisateur aux autorités compétentes. Les responsables peuvent à tout moment avoir accès et contrôler les données disponibles sur le système informatique. Ils se réservent le droit de supprimer les informations n'ayant pas lieu d'être stockées sur le réseau (jeux, fichiers musicaux logiciels, etc...) sans en avertir le propriétaire.

### **4.2 Les « traces »**

Les services réseaux génèrent des fichiers de "traces". Ces fichiers sont essentiels à l'administration des systèmes. Ces fichiers conservent des informations importantes par exemple, les dates et heures de connections, les adresses des machines utilisées, les adresses des sites visités, le nom des utilisateurs connectés etc.... Ces fichiers ne sont utilisés que dans un cadre technique, mais lors d'une procédure judiciaire, ces informations peuvent être mises à la disposition de la justice.

### **4.3 Les sanctions**

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles définies, s'expose au retrait de son compte informatique ainsi qu'aux poursuites disciplinaires et/ou pénales prévues par les textes et lois en vigueur.

## **5 Références Légales**

- Articles 323-1 à 323-7 du code pénal relatifs à l'intrusion des systèmes informatiques.
- Loi du 6 janvier 1978 informatique et liberté.
- Loi 85-660 du 3 juillet 1985 relative à la protection des logiciels.
- Loi 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique.
- Loi 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle.